



Boycott du CSA Administration Pénitentiaire du 21 novembre 2024

Le gouvernement Barnier, mis en place depuis le 05 septembre dernier, est en ordre de marche. Pas une minute à perdre et à coup d'annonces fracassantes, il faudra se serrer la ceinture. En mars 2024, les premières coupes budgétaires tombaient dans les différents ministères, personne n'a été épargnée. En cette fin d'année, les hostilités sont du même acabit. Il faut donc combler une dette publique qui s'élève 3 228 milliards d'euros.

Pour ce faire, plusieurs mesures sont envisagées et sont intégrées au projet de loi de finances 2025, dont le texte est discuté en ce moment au Sénat. La totalité de ces mesures envisagées pourrait rapporter environ 8,5 milliards d'euros à l'Etat.

Pour la fonction publique, plusieurs mesures visant particulièrement les personnels en cas de congés maladie :

- 3 jours de carence dans la fonction publique au lieu d'un,
- diminution de 100 à 90 % de la prise en charge par l'employeur public du traitement des 3 premiers mois de maladie ordinaire.

Même s'il est vrai que la mode est au trumpisme, à l'infox, la mauvaise foi et au démantèlement du service public et que notre ministre de la Fonction publique est l'homme idéal pour incarner cette absence de réflexion politique au profit de phrases chocs et autres rhétoriques dénuées de sens, **La CGT Pénitentiaire** ne peut que s'insurger contre ces attaques qui sont illégitimes.

Pour preuve, l'absentéisme dans la fonction publique a diminué. Nous sommes passés de 14,5 à 12 jours d'absence en une année, soit 2,5 jours d'absence de moins que l'année précédente. Rappelons que dans la fonction publique, il y a des métiers difficiles, sensibles comme surveillant pénitentiaire avec des conditions de travail de plus en plus compliquées avec une surpopulation pénale croissante, des horaires atypiques qui ne facilitent pas les conditions de vie familiale, des effectifs en berne, des heures supplémentaires à foison, une pénibilité qui n'est donc plus à prouver.

La CGT Pénitentiaire revendique un service public de qualité et non sa casse perpétuelle. Nous exigeons :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes et des mesures salariales générales,
- la refonte des grilles indiciaires,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'abandon des orientations du projet de loi dit « Guérini ».

Pour toutes ces raisons et face à un gouvernement qui méprise ses agents, **La CGT Pénitentiaire** ne peut concevoir de siéger dans des instances où l'intérêt des personnels n'a plus sa place.

La CGT Pénitentiaire boycottera les instances nationales jusqu'au 5 décembre prochain, jour de mobilisation, et jusqu'à ce que le ministre de la Fonction publique revienne à la raison.

À Montreuil, le 21 novembre 2024.